



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 3 octobre 2017 à 20 h 00

Convocations adressées le 27 septembre 2017
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 31

Etaient présents : Madame BEAUFILS, Madame BELNOUE, Monsieur PICHON, Madame GAUTHIER, Monsieur PAIRIS, Madame CHAUVET, Monsieur LEBERT, Madame SOUM, Monsieur CHIPOT, Madame DAVID, Monsieur SOULAS, Madame CHAFIOL, Monsieur PATRE, Monsieur HEBERT, Madame LENOBLE, Monsieur MOINDROT, Madame DUPONT, Madame ALLAIN, Madame BERRUET-ANGELE, Monsieur ROSMORDUC, Monsieur MARCHAND, Monsieur GARCIA, Madame METAIS, Madame MOULIN, Monsieur LYAET, Monsieur BOURBON.

Avaient donné pouvoir : Monsieur MENIER à Madame BEAUFILS
Madame PAIRIS à Monsieur PAIRIS
Madame BOUHOUDIN à Madame BELNOUE
Monsieur SAEZ à Monsieur MARCHAND
Monsieur LEBOURG à Madame METAIS

Absents : Monsieur JEANNEAU, Madame HADDAD

○ **Vœu pour la libération de Salah HAMOURI/Colette GAUTHIER**

Dans la nuit du mercredi 23 août 2017, Salah HAMOURI, avocat franco-palestinien, a été arrêté chez lui une nouvelle fois par l'armée israélienne, conduit dans un centre pénitencier et placé à l'isolement sans qu'aucune accusation ne lui ait été signifiée. Les autorités israéliennes tentent une nouvelle fois de faire taire le militant de la cause des prisonniers.

La Municipalité a reçu Salah HAMOURI en 2012. Il venait d'être libéré après sept ans d'emprisonnement.

Mardi 29 août, alors que ses avocats négociaient les conditions de sa remise en liberté, un ordre du ministre de la Défense – homme d'extrême droite opposé à la Paix avec le peuple palestinien – est arrivé demandant au tribunal de placer Salah HAMOURI en détention administrative pour une durée de six mois. Celle-ci permet à un pouvoir autoritaire de maintenir en prison sans aucun motif un opposant – ou supposé tel – sans avoir à avancer le moindre commencement d'un début de preuve. De plus, cette condamnation est renouvelable à l'infini sans plus de justification.

Le Maire s'est adressé dès le 24 août à Monsieur Jean-Yves le DRIAN, ministre des Affaires étrangères et le 7 septembre à Monsieur le Président de la République pour demander l'intervention de l'Etat au plus haut niveau afin que Salah HAMOURI, citoyen français, soit libéré au plus vite. Aucune réponse n'a été apportée à ces deux courriers.

Le Conseil Municipal demande solennellement au Gouvernement et au Chef de l'Etat d'intervenir avec force auprès des autorités israéliennes afin que Salah HAMOURI soit libéré dans les délais les plus courts, comme il l'a fait récemment pour deux compatriotes français emprisonnés en Turquie.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

○ **Vœu pour un moratoire sur la baisse des contrats aidés/Marie-France BEAUFILS**

Le 6 septembre 2017, les présidents des associations d'élus (AMF, France Urbaine, Villes de France, APVF, AMRF, AdCF) ainsi que les présidents du CSFPT et du CFL ont demandé au Gouvernement la suspension de la baisse des contrats aidés. Le Conseil Municipal de Saint-

Pierre-des-Corps s'associe pleinement à cette demande. Les rôles pris par les contrats aidés dans les associations d'Education populaire, sportives et culturelles, sociales, sont autant de missions d'intérêt général et sont également très nombreux dans les écoles de la ville.

Si le cadre réglementaire de ces contrats aidés requiert une mise à plat afin de garantir et pérenniser ces emplois et missions mises en œuvre, la méthode retenue cet été ne saurait convenir. C'est unilatéralement, sans aucune concertation que cette décision a été prise.

Cette suppression a un effet dramatique pour les bénéficiaires qui se retrouvent brutalement sans emploi. Du jour au lendemain et donc sans aucune anticipation, comment vont être assurés demain dans les écoles, l'aide administrative à la direction d'école et très bientôt dans les associations locales l'accueil des familles, le transport d'enfants ?

L'ensemble des directions d'école consultées confirment que la suppression de ces postes affectera lourdement le fonctionnement de l'école et font remonter leurs inquiétudes quant à leur capacité à assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité à appliquer dans le cadre du plan Vigipirate (gestion de l'ouverture et fermeture des portails : livraisons, intervenants scolaire-enseignants spécialisés, langue, musique...).

Pour garantir aux élèves d'être scolarisés dans de bonnes conditions, les écoles devraient toutes pouvoir bénéficier d'aide à la direction et à leur fonctionnement avec l'aide de personnels embauchés sur de réels métiers dans l'Education nationale.

Le Conseil Municipal formule auprès du Gouvernement le vœu de la mise en place d'un moratoire sur la baisse des contrats aidés afin de permettre la tenue d'une réflexion associant l'ensemble des parties.

*Vote : Délibération adoptée à la Majorité
4 Abstentions (J.-M. Pichon, K. Chauvet, V. Allain, A. David)*

1. FINANCES/Marie-France BEAUFILS

○ **Admissions en non-valeur – Budget principal**

En raison de l'insolvabilité de certains débiteurs, entraînant l'impossibilité pour le receveur municipal de recouvrer certaines sommes dues pour le compte de la Ville, le Conseil Municipal accepte d'admettre ces créances en non-valeur pour la somme totale de 14 565,84€ et d'inscrire la dépense aux comptes 6541 et 6542 pour les sommes respectives de 9 797,49 € et 4 768,35€.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

○ **Décision modificative n°3 – Budget principal**

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°3 de l'exercice 2017 du budget principal de la Commune qui s'équilibre à : 544 048,18€ dont :

401 068,83€ en section de fonctionnement et,
142 979,35€ en section d'investissement.

*Vote : Délibération adoptée à la Majorité
3 Abstentions (R. Lyaet, B. Moulin, P. Bourbon)*

2. PERSONNEL/Marie-France BEAUFILS

○ **Création des grades nécessaires aux avancements 2017**

Les grades relatifs aux avancements 2017 ont été créés par délibération en date du 5 juillet 2017. Le Conseil Municipal complète la liste initiale comme suit :

- Adjoint d'animation à adjoint d'animation principal de deuxième classe, à l'ancienneté: 2

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

3. SERVICE JURIDIQUE/Marie-France BEAUFILS

○ **Compte-rendu de la délégation accordée au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des Collectivités territoriales**

Le Maire peut prendre toute décision pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il s'agit de rendre compte des actes accomplis depuis le 21 juin 2017.

Date	Objet	Attributaire	Montant en € TTC
21/06/2017	Requalification des façades du gymnase René-Despouy Lot n°4 : Enduit et peintures extérieures	SAS Bussonneau Peinture (37230)	42 141,79
26/06/2017	Requalification des façades du gymnase René-Despouy Lot n°1 : Verre armé	SARL Rasquier-Valliot (37330)	49 344,00
26/062017	Requalification des façades du gymnase René Despouy Lot n°3 : garde-corps intérieur	SARL Rasquier-Valliot (37330)	16 476,00
29/06/2017	Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse n°1 du centre socioculturel	SMAC (37700)	102 562, 56
03/07/2017	Fourniture et pose de menuiseries aluminium en façade Est de l'école Courier/Marceau	Peyon (37530)	11 460,46
04/07/2017	Achat de locaux modulaires-Lot n°1 : fourniture et pose de locaux modulaires	Pierre Sellier (37130)	130 000,00
04/07/2017	Gestion des activités péri et extra scolaires Lot n°1 : Gestion des accueils périscolaires	Patronage Laïque	22,80/h animateur
04/07/2017	Gestion des activités péri et extra scolaires Lot n°2 : Gestion des temps d'activités périscolaires	Patronage Laïque	23,35/h animateur
04/07/2017	Gestion des activités péri et extra scolaires Lot n°3 : Gestion des activités extra scolaires	Patronage Laïque	23,55/h animateur
06/07/2017	Nettoyage de la vitrerie, des menuiseries et des volets roulants des bâtiments communaux	Axxome Propreté (37000)	Mini annuel 12 500,00 Maxi annuel 50 000,00
06/07/2017	Achat de locaux modulaires – Lot n° 2 : implantation, fondations et tranchée	SARL Mestivier (37350)	13 517,77
05/07/2017	AMO pour une DSP concernant la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement en ouvrage et la mise en œuvre des modalités de gestion du stationnement payant sur voirie	Axurban (92000)	63 720,00
06/07/2017	Electricité-Locaux associatifs Viala	ENGIE INEO (37210)	7 899,28
06/07/2017	Réfection des robinetteries de chasse d'eau du sanitaire collectif central du GS Sémard et les Sablons	IDR 37 (37700)	4 241,06
06/07/2017	Travaux Halte garderie	DG CONCEPT (37250)	9 634,78
11/07/2017	Achat de locaux modulaires – Lot n° 3 : Courant fort, courant faible, alarme intrusion	SAS IDR (37700)	15 675,98
13/07/2017	Fourniture et livraison de matériaux de construction de voirie pour la commune de Saint-Pierre-des-Corps Lot n° 1 : Matériaux à base de béton hydraulique, de calfeutrement, d'étanchéité, canalisations, bois de chauffage	SAS Berthault (37025)	Mini annuel 500,00 Maxi annuel 35 000,00
13/07/2017	Fourniture et livraison de matériaux de construction de voirie pour la commune de Saint-Pierre-des-Corps Lot n° 2 : Matériaux en fonte	SAS Berthault (37025)	Mini annuel 500,00 Maxi annuel 35 000,00

13/07/2017	Fourniture et livraison de matériaux de construction de voirie pour la commune de Saint-Pierre-des-Corps Lot n° 3 : Fourreaux, drains PVC, PEHD et béton armé	SAS Berthault (37025)	Mini annuel 500,00 Maxi annuel 35 000,00
17/07/2017	Création d'une allée d'accès au local des chariots chauffants- Cuisine Centrale J. Decour	SARL Mestivier (37 350)	6 803,53
17/07/2017	Fourniture et pose d'une porte-Cuisine Centrale J Decour	SARL Rasquier-Valliot (37 330)	4 536,00
17/07/2017	Relamping de la petite salle des fêtes	ENGIE INEO (37210)	6 477,00
18/07/2017	Nettoyage du réseau d'eaux pluviales	ORTEC Environnement (37100)	17 689,22
18/07/2017	Fournitures et livraison de matériels de signalisation verticale Lot n° 1 : Matériels de signalisation verticale (permanent et temporaire)	SES (37310)	Mini annuel 500,00 Maxi annuel 25 000,00
18/07/2017	Fourniture de produits de marquage Lot n° 1 Lot n° 2	AZ Equipement (37390)	Lot 1 : Mini annuel 500,00 Maxi annuel 15 000,00 Lot 2 : Mini annuel 500,00 Maxi annuel 3000,00
19/07/2017	Fournitures et livraison de matériels de signalisation verticale Lot n° 2 : Matériels de signalisation verticale en matériau plastique	Signaux GIROD (39400)	Mini annuel 500,00 Maxi annuel 6000,00
25/07/2017	Remplacement des vitrages cassés dans le groupe scolaire H. Wallon	Application Moderne du Verre (37172)	5 989,31
25/07/2017	Travaux de réfection des peintures du hall d'entrée et de la billetterie du centre culturel communal, 35 rue Pierre Curie Lot n° 1 : désamiante	DG Désamiantage (37390)	27 787,70
25/07/2017	Mise en conformité accessibilité PMR du Centre médicosocial	MMPA Mannani (37230)	5 160,00
25/07/2017	Travaux de réfection des peintures du hall d'entrée et de la billetterie du centre culturel communal, 35 rue Pierre Curie Lot n° 2 : menuiserie bois	Peyon (37530)	1 837,92
25/07/2017	Travaux de réfection des peintures du hall d'entrée et de la billetterie du centre culturel communal, 35 rue Pierre Curie Lot n° 3 : peintures	PINXYL (37270)	4 761,59
28/07/2017	Réfection du bardage bois et de la lasure de la bibliothèque du quartier Viala Lot n° 1 : bardage et menuiseries bois	Société Crete (37100)	27 635,51
28/07/2017	Réfection du bardage bois et de la lasure de la bibliothèque du quartier Viala Lot n° 2 : faux plafonds	Société Reveau (37510)	9 240,00
28/07/2017	Réfection du bardage bois et de la lasure de la bibliothèque du quartier Viala Lot n° 3 : peintures et ravalement	SARL Charron Peintures (37330)	14 379,49
03/08/2017	Mission de contrôle technique pour la fourniture de locaux modulaires au groupe scolaire H. Wallon	VERITAS (37074)	4 068,00
01/09/2017	Préparation et fourniture de matériels et logiciels informatiques : Lot n° 2 : Fourniture, préparation et livraison de trois imprimantes	TECHNIC BUROTIC SAS (37300)	553,20
01/09/2017	Préparation et fourniture de matériels et logiciels informatiques : Lot n°4 : Acquisition, mise en œuvre, formation et maintenance d'une solution logicielle permettant la vente de billets de spectacles en ligne et au guichet au centre culturel communal	SUPERSONIKS (37000)	6 157,20

01/09/2017	Exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments communaux : Avenant n°6 au marché n° 2012-49	DALKIA (37226)	423 040,69
14/09/2017	Transport des élèves vers la piscine et le dojo : année scolaire 2017/2018	Compagnie Des Autocars De Touraine (37000)	102,00 par ½ journée
14/09/2017	Aménagement de la salle d'activités à l'école élémentaire Line-Porcher : Lot n° 3 : plomberie/sanitaire/chauffage/VMC	SAS IDR (37700)	10 737,18
14/09/2017	Aménagement de la salle d'activités à l'école élémentaire Line Porcher : Lot n°4 : courants forts et courants faibles	SAS IDR (37700)	5 663,15
14/09/2017	Aménagement de la salle d'activités à l'école élémentaire Line-Porcher : Lot n°5	SARL Charron Peintures (37330)	10 219,97
14/09/2017	Aménagement de la salle d'activités à l'école élémentaire Line Porcher : Lot n°7 : occultation	EMYS SODICLAIR (37530)	1 977,22
14/09/2017	Préparation et fourniture de matériels et logiciels informatiques : Lot n°3 : Acquisition, mise en œuvre, formation et maintenance d'un logiciel de gestion de cimetière	GESCIME (29000)	10 912,80
15/09/2017	Aménagement de la salle d'activités à l'école élémentaire Line Porcher : Lot n° 1 : plâtrerie / isolation	MV Aménagement (37000)	10 162,06
16/09/2017	Aménagement de la salle d'activités à l'école élémentaire Line Porcher : Lot n° 2 : menuiseries bois	SARL Rasquier-Valliot (37330)	18 525,60

○ **Bail à passer avec M. et Mme ROUCOURT pour la location d'un garage**

Dans le cadre de la réalisation du parking Pierre-Curie, la Commune a réalisé un ensemble de cinq garages destinés à remplacer ceux qui avaient dû être démolis à l'occasion de cet aménagement. Ces garages sont destinés à la location. Considérant la demande de résiliation du locataire du garage n°5 et considérant la liste d'attente, le Conseil Municipal accepte de louer un garage pour une année reconductible à Monsieur et Madame ROUCOURT, pour un loyer mensuel de 60 euros.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

4. ENFANCE/Joël PAIRIS

○ **Conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales, « Mon compte partenaire »**

La CAF remplace son portail actuel d'accès pour ses partenaires (CAFPro) par le service de consultation des données allocataires par les partenaires (CDAP). Le Conseil Municipal accepte de signer la convention d'accès à ce nouveau service. Cette convention sera renouvelée chaque année par tacite reconduction.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

5. JEUNESSE/Jean-Pierre CHIPOT

○ **Convention à passer avec l'association « Les Amis de la radio » pour une prestation du 18 au 22 décembre**

Le Conseil Municipal passe une convention avec l'association « Les Amis de la Radio », domiciliée 30 bis rue Devildé à Tours, dans le cadre d'un projet radio organisé par le Service municipal de la jeunesse, Saint-Pierre Express, qui se déroulera du 18 au 22 décembre 2017, et qui aura pour objet de favoriser l'expression des jeunes. La convention fait état des obligations des deux parties, et fixe le tarif de la prestation à 2 500€.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

6. URBANISME/Marie-France BEAUFILS

- **Avis sur l'enquête publique concernant la demande de la société Menut d'autorisation d'exploiter une installation de traitement de déchets dangereux par torchage de bouteilles de gaz et de réservoir GPL/Karine CHAUVET**

La Société MENUT exploite une installation de démantèlement d'épaves dans la zone industrielle des Yvaudières. Suite à la découverte de nombreuses bouteilles de gaz au milieu des déchets métalliques sur le site et afin de répondre aux exigences de la réglementation prescrivant le retrait des réservoirs des véhicules hors usage et la vidange des fluides, la Société MENUT a mis en place une installation permettant la combustion de différents gaz (GPL, GNV, butane et propane). Cette activité de combustion de gaz est aujourd'hui réalisée par campagne via deux torchères mobiles. Celles-ci sont positionnées sur le site d'une surface dédiée de 300 m².

La Société MENUT souhaite régulariser administrativement cette activité exercée sur le site. C'est l'objet de l'enquête publique qui se déroule du jeudi 7 septembre au vendredi 6 octobre 2017. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la demande de régularisation présentée par la Société MENUT, sous réserve de la prise en compte du risque d'inondation du territoire.

*Vote : Délibération adoptée à la Majorité
2 Abstentions (B. Moulin, R. Lyaget)*

- **Mise en place d'un bail à construction au profit de la société IMATEQ sur un terrain sis rue de la Pichotière, cadastré AV177**

La commune s'est portée acquéreur de la partie nord du site du Magasin Général. Cette acquisition doit permettre notamment la mise en œuvre d'un projet d'aménagement permettant d'accueillir des activités économiques, industrielles et des équipements publics. Après l'implantation d'une centrale de cogénération biomasse c'est maintenant la Société IMATEQ, entreprise de maintenance de matériel ferroviaire, qui désire s'installer sur la partie nord-ouest du site entre l'avenue Yves-Farge et la rue de la Pichotière.

La ville prévoit d'établir avec cette société, un bail à construction, qui consiste à mettre à disposition une emprise foncière en contrepartie du paiement d'un loyer et de l'engagement du preneur de construire son bâtiment d'activité.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place un bail à construction d'une durée de quarante ans au profit de la Société IMATEQ sur un terrain cadastré AV 177 sis rue de la Pichotière, moyennant le paiement d'une redevance, d'un montant annuel de 15 390€.

*Vote : Délibération adoptée à la Majorité
3 Abstentions (D. marchand, C. Rosmorduc, P. Bourbon)*

- **Incorporation dans le domaine privé communal de biens vacants et sans maître, parcelle AL 96, AM 22, AM 52 et ZX 25**

Par arrêté n° 16-26 du 23 mai 2016, le Préfet d'Indre-et-Loire a constaté la liste des immeubles présumés vacants et sans maître dans les communes du département. Les biens sans maître se définissent comme des biens immobiliers dont le propriétaire est inconnu ou dont le propriétaire est connu mais décédé depuis plus de trente ans, sans héritier, ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession.

Quatre parcelles sont situées à Saint-Pierre-des-Corps. Les parcelles cadastrées AL 96, AM 22, AM 52 et ZX 25 situées aux lieux dits les Levées, les Belles Maisons et Les Prébendes du Bois de Plante, sont des terrains nus, non exploités ou non entretenus, dont les propriétaires sont inconnus. Un affichage de l'Arrêté Préfectoral n°16-26 du 23 mai 2016 a été réalisé du 30 mai 2016 au 30 mai 2017. Durant cette période aucun propriétaire présumé ne s'est fait connaître.

Le Conseil Municipal décide donc l'incorporation dans le domaine privé de la commune des parcelles cadastrées AL 96, AM 22, AM 52 et ZX 25 situées aux lieux dits les Levées, les Belles Maisons et Les Prébendes du Bois de Plante.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

- **Echange de terrains rue de la Morinerie entre la ville de Saint-Pierre-des-Corps, M. GIROUX et Mme MARTINOT**

La commune est propriétaire de la parcelle BD 192, rue de la Morinerie. Monsieur André GIROUX et Madame Nathalie MARTINOT demeurant 57 rue de la Morinerie, possèdent les

deux parcelles situées de part et d'autre de celle de la commune. Afin de rationaliser leur espace et de pouvoir réaliser des travaux sur le pignon de leur maison, ils ont sollicité un échange de terrains avec la Ville pour des superficies identiques.

Le Conseil Municipal décide d'échanger la parcelle cadastrée BD 192 d'une superficie de 565 m² lui appartenant contre une portion de même superficie issue de la parcelle BD 218, appartenant à Monsieur GIROUX et Madame MARTINOT.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

7. VOIRIE ET RESEAUX DIVERS/Daniel MENIER

- **Appel d'offres ouverts pour l'achat et la maintenance d'horodateurs, la collecte des fonds, la surveillance du stationnement payant et le traitement des recours**

La nouvelle réglementation du stationnement payant s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2018. L'amende pénale de 17€ est supprimée et remplacée par une redevance d'occupation du domaine public appelée forfait post-stationnement (FPS) dont le montant sera fixé par le conseil municipal. La mise en œuvre de cette nouvelle réglementation est complexe. Aussi, après consultation, le bureau d'études Axurban (Nanterre - 92) associé au cabinet d'avocats DMMJB (Clermont-Ferrand – 63) assistera la commune dans sa mise en place.

Les horodateurs actuels sont vétustes et ne sont pas adaptés pour l'application de la nouvelle réglementation. Il convient donc de les remplacer par des appareils performants.

En l'état actuel et vu la proximité de l'échéance réglementaire, les services communaux ne disposent pas des compétences et des effectifs suffisants pour assurer la maintenance des appareils, la surveillance efficace de la zone de stationnement payant, la collecte des fonds, la mise en œuvre des procédures de recouvrement des forfaits post-stationnement et le traitement des recours.

Il apparaît nécessaire de procéder à la mise en concurrence de plusieurs prestataires pour assurer ces missions. Compte tenu du montant estimé des prestations et de la durée du marché qui a été fixée à trois ans, il y a lieu de lancer un appel d'offres ouvert.

Le Conseil Municipal décide de lancer un appel d'offres ouvert pour la fourniture, la pose et la maintenance des horodateurs, la surveillance de la zone de stationnement payant, la collecte des fonds, l'application et le recouvrement des forfaits post-stationnement, le traitement des recours. Il décide de procéder à l'élection à bulletin secret en son sein de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants à la commission d'appel d'offres, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Sont élus : comme titulaires Daniel MENIER, Colette GAUTHIER, Karine CHAUVET, Denis MARCHAND et Jean-François LEBOURG et comme suppléants Christine CHAFIOL, Jean-Pierre CHIPOT, Joël PAIRIS, Jean-Marc PICHON et Alain GARCIA.

Vote : Délibération adoptée à la Majorité

1 Contre (C. Rosmorduc)

7 Abstentions (K. Chauvet, O. Soum, D. Marchand, J. Saez, B. Moulin, R. Lyaet, P. Bourbon)

8. TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE/Marie-France BEAUFILS

- **Transformation de la Communauté urbaine en Métropole – Modification des statuts**

Suite au décret ministériel n°2017-352 du 20 mars 2017 portant création de la Métropole « Tours Métropole Val de Loire », le Conseil métropolitain du 26 juin 2017 a approuvé l'adaptation des statuts de la Communauté urbaine à la transformation en Métropole. Considérant que cette modification statutaire doit être décidée par délibérations concordantes des instances métropolitaines et municipales, il incombe au Conseil Municipal de se prononcer sur la dite modification et ce, conformément aux articles L5211-17 et suivants du Code général des Collectivités territoriales. Le Conseil Municipal adopte les statuts de la Métropole « Tours Métropole Val de Loire », annexés à la présente délibération,

Vote : Délibération adoptée à la Majorité

18 Abstentions (M.-F. Beauvils, M. Belnoue, D. Ménier, R. Lebert, C. Gauthier,

J.-P. Chipot, D. Bouhourdin, D. Patre, G. Moindrot, M. Soulas, S. Lenoble,

C. Chafiol, L. Berruet-Angèle, J. Hebert, D. Dupont, B. Moulin, R. Lyaet,

P. Bourbon)

- **Transformation de la Communauté d'agglomération en Métropole – Evaluation des transferts de charges**

Suite à la transformation de la Communauté d'agglomération, d'abord en Communauté urbaine dotée de l'ensemble des compétences d'une Métropole, au 1^{er} janvier 2017, puis en Métropole, suite au décret du 20 mars 2017, et compte-tenu des transferts de compétences que celle-ci engendre entre la Commune et la Métropole, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les transferts de charges qui en découlent. Ainsi que sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts (CLET) et sur les montants des transferts de charges.

Il valide la distinction entre les transferts de charges de Fonctionnement et celles d'Investissement, conformément aux dispositions de la Loi de Finances Rectificative 2016. Il approuve le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de la Métropole et son annexe financière.

*Vote : Délibération adoptée à la Majorité
3 Abstentions (B. Moulin, R. Lyaet, P. Bourbon)*

○ **Schéma de mutualisation – Modifications du règlement portant dispositions communes aux services communs**

Par délibérations des 29 mars et 26 juin 2017, le Conseil métropolitain a ajusté les modalités du schéma de mutualisation à l'évolution institutionnelle de la Communauté d'agglomération en Métropole. Ainsi, la fiche action n°12 du schéma de mutualisation relative au « fauchage mécanique » a été supprimée compte tenu du transfert à la Métropole de la compétence voirie dont relève cette activité. Il est proposé d'adapter au nouveau calendrier budgétaire les modalités de versement de la participation annuelle des adhérents prévues aux articles 5-3 et 5-4 dudit règlement, en fixant au semestre et non plus au trimestre la périodicité des acomptes calculés d'après les charges nettes des services communs votées au budget primitif. Par ailleurs, la date d'adhésion ou de retrait d'un service commun a été reportée du 1er janvier au 1er juillet pour intégrer au budget primitif de la Métropole, désormais voté en mars et non plus en décembre de l'année précédente, les incidences financières liées à l'entrée ou au départ d'une commune d'un service commun. Ces modifications ont été intégrées au règlement cadre des services communs, adopté par le Conseil métropolitain du 26 juin 2017.

Le Conseil Municipal prend acte du règlement modifié portant dispositions communes aux services communs.

*Vote : Délibération adoptée à la Majorité
3 Abstentions (B. Moulin, R. Lyaet, P. Bourbon)*

La séance est levée à 22 h 30